

SSCT : Formation renouvellement des élus du CSE 50-299

Actualiser les connaissances des élus du CSE et renforcer leur maîtrise des missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail afin d'exercer pleinement leurs prérogatives, d'intégrer les évolutions réglementaires récentes et de contribuer efficacement à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Personnes concernées

Elus du CSE Titulaire ou suppléant en renouvellement de mandat des entreprises de 50 à 299 salariés.

Pré-requis

Être membre réélu au CSE

Avoir suivi la formation initiale SSCT de 5 jours (ou équivalent agréé)

Maîtrise de l'expression et compréhension du français (écrit & oral)

Pour le distanciel : savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet

Durée

3 jours, 21h

Moyens et méthodes pédagogiques, d'encadrement

Moyens pédagogiques :

Salles de formation équipées d'un écran interactif, supports pédagogiques numériques et papier, plateforme numérique de formation, postes informatiques avec accès internet, outils bureautiques et collaboratifs, documentation pédagogique, études de cas, mises en situation professionnelles et matériel d'enregistrement pour l'analyse des pratiques pédagogiques.

Méthodes pédagogiques :

Méthode active et participative : alternance d'apports théoriques (40 %) et de mises en pratique (60 %)

Études de cas réels sectoriels

Vidéos pédagogiques INRS et OPPBTP

Documents de référence remis : DUERP type, modèle d'arbre des causes, grille d'inspection, fiches juridiques

Salle équipée : vidéoprojecteur, paperboard, connexion Wi-Fi

Support stagiaire : livret pédagogique de 80 pages remis le premier jour

Encadrement :

Formateur titulaire d'une expertise reconnue en prévention des risques professionnels, avec un parcours combinant formation initiale juridique ou ergonomique et expérience opérationnelle terrain de minimum 5 ans.

Responsable pédagogique : Thierry DUTRON

Objectif de la formation

- Actualiser leurs connaissances réglementaires et jurisprudentielles
- Identifier, analyser et évaluer les risques professionnels émergents
- Exercer efficacement les prérogatives du CSE en matière de SSCT
- Contribuer à l'actualisation du DUERP et à l'élaboration du programme annuel de prévention
- Construire un plan d'action opérationnel pour le nouveau mandat

Contenu de la formation

Jour 1 : Actualisation juridique et retour d'expérience du mandat

> Bilan du mandat et évolutions du cadre réglementaire

Retour d'expérience du mandat écoulé

Évolutions législatives et jurisprudentielles récentes

Actualisation des missions et attributions du CSE

Évolutions des droits et obligations des élus

> Fonctionnement du CSE et consultations avancées

Optimisation des réunions du CSE

Ordre du jour et procès-verbal

Utilisation des heures de délégation

Consultations récurrentes et ponctuelles

Utilisation stratégique de la BDESE

> Commissions et moyens d'action du CSE

Fonctionnement de la CSSCT

Rôle des commissions spécialisées

Référent harcèlement

Recours à l'expertise

Jour 2 : Risques émergents et perfectionnement des missions SSCT

> Évolutions de la réglementation en santé au travail

Loi Santé au travail

Nouvelles obligations liées au DUERP

Conservation des données de prévention

Consultation obligatoire du CSE

> Identifier et évaluer les risques émergents

Risques psychosociaux

Télétravail et hyperconnexion

Nouvelles formes d'organisation du travail

Sous-traitance et coactivité

Pénibilité et vieillissement au travail

Risques chimiques émergents

> Inspections, enquêtes et expertise du CSE

Bilan des inspections réalisées

Méthodologie d'enquête après accident du travail

Droit d'alerte et droit de retrait

Recours à l'expertise SSCT

Jour 3 : DUERP approfondi, prévention et mise en situation globale

> Actualiser et exploiter le DUERP

Méthodologie avancée d'évaluation des risques

Identification des unités de travail

Cotation multicritère

Plan d'action et indicateurs de suivi

Intégration des risques émergents

> Construire un programme annuel de prévention

Élaboration du programme annuel de prévention

Priorisation des mesures

Suivi des actions

Présentation des projets au CSE

Accessibilité

Formation accessible à tous en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun. Notre engagement envers l'inclusivité se traduit par diverses mesures pour garantir que chaque personne puisse bénéficier pleinement de cette formation. Pour plus d'informations veuillez contacter notre référent Handicap Monsieur Thierry DUTRON par téléphone au 06 28 47 00 84 ou par mail à thierry.d@lesclesdelaformation.com

Obligations légales

Formation réalisée dans le respect du Code du travail et des exigences de la certification Qualiopi. Les apprenants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les obligations d'assiduité de la formation.

Modalités de suivi et de validation

Suivi :

Feuilles d'émargement par demi-journée, suivi de l'assiduité, évaluations régulières des acquis, mises en situation pédagogiques, points d'étape avec le formateur et traçabilité du parcours dans les outils de suivi pédagogique.

Évaluation :

Évaluation diagnostique en début de formation : questionnaire de positionnement (15 questions, 30 minutes)

Évaluation formative : exercices pratiques quotidiens, mises en situation

Évaluation sommative en fin de formation : QCM de 40 questions (note minimale de 60 % pour validation des acquis) + cas pratique d'analyse d'accident

Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction stagiaire en fin de session

Évaluation à froid : questionnaire à 3 mois pour mesurer le transfert des acquis en situation de mandat (indicateur 31 du RNQ)

Validation :

Attestation de fin de formation, certificat de réalisation